



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK **Quatrième session, 58^e législature**

FEUILLETON ET AVIS – Jour de séance 37
le mercredi 14 mars 2018

AFFAIRES COURANTES

Prières
Présentation d'invités
Déclarations de députés
Questions orales (30 minutes)
Dépôt de documents
Déclarations de ministres
Présentations des pétitions
Réponses aux pétitions et aux questions écrites
Présentations des rapports de comités
Dépôt de projets de loi
Avis de motion
Avis d'affaires émanant de l'opposition
Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre
Votes par appel nominal différés
Affaires du jour

AFFAIRES DU JOUR

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE ET ORDRES MINISTÉRIELS

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE DONT LA TROISIÈME LECTURE EST ORDONNÉE

42, *Loi sur la publicité gouvernementale*. L'hon. M. Melanson.

43, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*. L'hon. M. Landry.

44, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*. L'hon. M. LePage.

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE DONT LA DEUXIÈME LECTURE EST ORDONNÉE

Projets de loi dont la deuxième lecture est ordonnée

45, *Loi sur les emprunts de 2018*. L'hon. M^{me} Rogers.

COMITÉ PERMANENT DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ

41, *Loi constituant l'Association des arpenteurs-géomètres du Nouveau-Brunswick*. M. Doherty.

PROJETS DE LOI DEVANT RECEVOIR LA SANCTION ROYALE

11, *Loi sur la transparence des engagements électoraux*. L'hon. M^{me} Harris.

16, *Loi sur la réglementation du cannabis*. L'hon. M. Bourque.

17, *Loi constituant la Société de gestion du cannabis*. L'hon. M^{me} Rogers.

18, *Loi sur le Fonds d'éducation et de sensibilisation en matière de cannabis*. L'hon. M^{me} Rogers.

20, *Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick*. L'hon. M^{me} Rogers.

30, *Loi modifiant la Loi sur les assurances*. L'hon. M^{me} Rogers.

31, *Loi modifiant la Loi créant le Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées*. L'hon. M. Gallant.

34, *Loi sur le vieillissement en santé et les soins de longue durée*. L'hon. M^{me} Harris.

35, *Loi modifiant la Loi de 1998 sur Edmundston*. L'hon. M. Rousselle, c.r.

37, *Loi modifiant la Loi sur les élections municipales*. L'hon. M. Rousselle, c.r.

39, *Loi sur les changements climatiques*. L'hon. M. Rousselle, c.r.

COMITÉ PERMANENT DES PRÉVISIONS ET DE LA POLITIQUE BUDGÉTAIRES

Budget principal, 2018-2019

Budget de capital, 2018-2019

Budget supplémentaire, 2016-2017, Volume 1

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Motion 8 — L'hon. M. Doucet, appuyé par l'hon. M. Fraser, proposera, le mardi 31 octobre 2017, la résolution suivante :

que, sauf disposition contraire du Règlement ou ordre spécial de la Chambre, l'Assemblée législative adopte, pour la quatrième session de la 58^e législature, le calendrier de séance suivant :

du mardi 24 octobre au vendredi 27 octobre 2017,
 du mardi 31 octobre au vendredi 3 novembre 2017,
 du mardi 7 novembre au vendredi 10 novembre 2017,
 du mardi 14 novembre au vendredi 17 novembre 2017,
 du mardi 5 décembre au vendredi 8 décembre 2017,
 du mardi 12 décembre au vendredi 15 décembre 2017,
 du mardi 19 décembre au vendredi 22 décembre 2017,
 du mardi 30 janvier au vendredi 2 février 2018,
 du mardi 6 février au vendredi 9 février 2018,
 du mardi 13 mars au vendredi 16 mars 2018,
 du mardi 20 mars au vendredi 23 mars 2018,
 du mardi 27 mars au jeudi 29 mars 2018 ;

que les comités, durant certaines semaines où l'Assemblée est ajournée, peuvent se réunir aux dates suivantes :

du mardi 21 novembre au vendredi 24 novembre 2017,
 du mardi 28 novembre au vendredi 1^{er} décembre 2017,
 du mardi 9 janvier au vendredi 12 janvier 2018,
 du mardi 16 janvier au vendredi 19 janvier 2018,
 du mardi 23 janvier au vendredi 26 janvier 2018,
 du mardi 13 février au vendredi 16 février 2018,
 du mardi 20 février au vendredi 23 février 2018,
 du mardi 27 février au vendredi 2 mars 2018 ;

que, nonobstant les dates précitées de réunion des comités, les personnes élues à la présidence d'un comité peuvent continuer à convoquer des réunions, moyennant préavis des dates de leur choix ;

que l'Assemblée, à la levée de la séance le jeudi 29 mars 2018, s'ajourne au mardi 6 novembre 2018 ;

que, si le président de l'Assemblée, après consultation du gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt dans l'intervalle, il peut donner avis qu'il a acquis cette conviction en indiquant dans cet avis la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date ;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'un ou l'autre des vice-présidents agisse en son nom pour l'application du présent ordre.

Motion 35 — L'hon. M. Horsman, appuyé par l'hon. M. Melanson, proposera, le vendredi 16 mars 2018, la résolution suivante :

attendu que Willie Eldon O'Ree, de Fredericton, a marqué l'histoire le 18 janvier 1958 en devenant le premier joueur noir à jouer dans la Ligue nationale de hockey, soit pour les Bruins de Boston, lors d'un match disputé contre les Canadiens de Montréal ;

attendu que M. O'Ree a continué de contribuer à la diversité dans la LNH et le sport en général grâce à sa participation au groupe de travail sur la diversité de la LNH ;

attendu que M. O'Ree a servi d'inspiration et de modèle à un grand nombre d'athlètes qui ont suivi la voie qu'il avait tracée au hockey ;

attendu que, parmi les honneurs conférés à M. O'Ree, mentionnons le Temple de la renommée sportive du Nouveau-Brunswick, le trophée Lester-Patrick, l'Ordre du Nouveau-Brunswick et l'Ordre du Canada ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick se joigne au nombre croissant de personnes du Nouveau-Brunswick, du Canada et des États-Unis qui exhortent le comité de sélection du temple de la renommée du hockey à ajouter Willie O'Ree à sa liste de membres.

Motion 36 — L'hon. M. Melanson, appuyé par l'hon. M. Horsman, proposera, le vendredi 16 mars 2018, la résolution suivante :

attendu que le gouvernement affecte des fonds publics au soutien des universités du Nouveau-Brunswick dont les activités sont gérées de façon indépendante ;

attendu que les personnes représentant lesdites universités à dotation publique ont convenu de comparaître devant un comité de la Chambre pour répondre à des questions portant sur la gestion des fonds affectés et sur des sujets connexes ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre constitue le Comité spécial sur les universités publiques, chargé d'inviter les personnes représentant les universités à dotation publique du Nouveau-Brunswick à comparaître devant lui pour traiter de l'administration des universités, des programmes d'études, de la mesure du rendement, de la reddition de comptes et de la transparence et pour en fournir un aperçu,

que le comité soit composé de M. Chiasson, de M. Boudreau, de M^{me} LeBlanc, de M. Bernard LeBlanc, de M. Roussel, de M. Coon et de deux membres de l'opposition officielle dont le nom sera fourni au greffier de l'Assemblée législative par le chef de l'opposition officielle avant le début de la première réunion du comité

et que, si le greffier de l'Assemblée législative ne reçoit pas le nom de deux membres de l'opposition officielle avant le début de la première réunion du comité, le comité demeure dûment constitué et soit uniquement composé des six membres désignés dans la présente résolution.

Motion 37 — L'hon. M^{me} Harris, appuyé par M. Albert, proposera, le vendredi 16 mars 2018, la résolution suivante :

que la Chambre adopte la recommandation 1 formulée dans le premier rapport du Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée, qui propose que certaines modifications soient apportées au *Règlement de l'Assemblée législative* ;

que la Chambre adopte la recommandation 2 formulée dans ledit rapport, qui propose le libellé précis du code de déontologie et d'exercice du mandat parlementaire, à l'exception de l'article 10 du code de déontologie, qui sera modifié comme suit :

par l'abrogation de l'article 10 du code de déontologie et son remplacement par ce qui suit :

« 10. Respect et courtoisie

« En ce qui a trait aux responsabilités exposées dans le présent code, les députés témoignent respect et courtoisie :

« a) dans les communications avec les gens de leur circonscription, quelle que soit leur appartenance politique ;

« b) dans les interventions à l'Assemblée législative, et à l'endroit de ses membres et fonctionnaires ;

« c) en créant pour l'ensemble de l'effectif de l'Assemblée législative un milieu sécuritaire exempt de discrimination à tous les égards et de harcèlement professionnel, y compris le harcèlement sexuel ;

« d) en faisant preuve de compassion et d'équité envers les personnes qui sollicitent leur aide ;

« e) à l'égard de la pluralité culturelle du Nouveau-Brunswick. ».

Motion 38 — L'hon. M^{me} Harris, appuyé par M. Higgs, proposera, le vendredi 16 mars 2018, la résolution suivante :

attendu que chaque personne a le droit de travailler dans un milieu exempt de discrimination et de harcèlement et d'être traitée avec dignité et respect, peu importe ses origines, ses croyances, son genre ou sa culture ;

attendu que l'Assemblée législative reconnaît que des comportements respectueux et courtois sont essentiels à la création d'un milieu de travail productif et efficace ;

attendu que les parlementaires, les gestionnaires et le personnel de l'Assemblée sont tenus d'assurer un milieu de travail sécuritaire et équitable en évitant d'encourager ou d'adopter une conduite qui constitue de la discrimination, du harcèlement ou de l'intimidation de quelque nature que ce soit ;

attendu que l'Assemblée est résolue à offrir un milieu de travail sécuritaire et harmonieux et continue de fonctionner conformément à la *Loi sur les normes d'emploi* et à la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* ;

qu'il soit à ces causes résolu que le Comité d'administration de l'Assemblée législative soit tenu de considérer et d'élaborer une directive sur la prévention et la résolution du harcèlement en milieu de travail, y compris le harcèlement sexuel,

que ladite directive, une fois approuvée par le comité, figure dans un rapport devant être déposé à la Chambre ou, si l'Assemblée est ajournée ou prorogée, que le comité soit habilité à rendre public le rapport par le dépôt d'un exemplaire au bureau du greffier

et que la date d'entrée en vigueur de ladite directive soit la date à laquelle le rapport est déposé à la Chambre ou auprès du greffier.

Motions réglées

Motion 7 — L'hon. M. Doucet. Adoption de la motion le 25 octobre 2017.

Motion 9 — L'hon. M. Doucet. Adoption de la motion le 25 octobre 2017.

Motion 13 — L'hon. M^{me} Rogers. Débat sur la motion le 8 novembre 2017 ; adoption de la motion le 8 novembre 2017.

Motion 14 — L'hon. M. Bourque. Adoption de la motion le 2 novembre 2017.

Motion 19 — L'hon. M. Doucet. Adoption de la motion le 15 novembre 2017.

Motion 28 — L'hon. M^{me} Rogers. Débat sur la motion le 30 janvier, les 1, 2, 6, 7, 8 et 9 février 2018 ; adoption de la motion le 9 février 2018.

MOTIONS DES DÉPUTÉS DU PARTI MINISTÉRIEL

Motion 24 — M. Boudreau, appuyé par M. Doherty, proposera, le jeudi 7 décembre 2017, la résolution suivante :

attendu que l'allègement de l'impôt foncier applicable pendant 25 ans au terminal de Canaport LNG, qui a réduit de millions de dollars les impôts fonciers perçus, a été consenti par le gouvernement conservateur en 2005 ;

attendu que, le 19 mars 2005, Irving Oil a publié dans le *Telegraph-Journal* une annonce pleine page s'adressant aux gens de Saint John et contenant une lettre ouverte écrite à leur intention pour tenter d'expliquer pourquoi l'entente sur l'impôt foncier du terminal de GNL constituait un si bon marché pour la ville ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte les députés du côté de l'opposition à répondre aux questions suivantes : 1) Croient-ils encore que l'entente fiscale visant le terminal de Canaport LNG représentait un bon marché pour les gens de Saint John? 2) Croient-ils que l'entente fiscale visant le terminal de Canaport LNG a été conclue hâtivement et que les gens de Saint John auraient dû être invités à participer à des consultations et à exprimer leur opinion dans le cadre du processus? 3) Les députés de l'opposition officielle expliqueraient-ils le rôle qu'ils ont joué pour ce qui était d'inciter les gens de Saint John à accepter l'entente fiscale visant Canaport LNG?

Motion 33 — M. Boudreau, appuyé par M. Guitard, proposera, le mardi 13 mars 2018, la résolution suivante :

attendu que le budget inclut une somme additionnelle de 73 millions de dollars en nouveaux investissements ciblés afin d'appuyer la compétitivité économique, l'emploi pour les jeunes et les aînés ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative félicite le gouvernement pour ces investissements.

Motion 34 — M. Boudreau, appuyé par M. Guitard, proposera, le mardi 13 mars 2018, la résolution suivante :

attendu que le budget propose une augmentation de 3,7 % du budget du ministère de la Santé, de 6,1 % du budget du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, de 4,1 % du budget du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail et de 4,1 % du budget du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture ;

attendu que les investissements reflètent les priorités de la population du Nouveau-Brunswick ;
qu'il soit résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick félicite le gouvernement pour ces investissements.

Motions réglées

Motion 27 — M. Bernard LeBlanc. Débat sur la motion le 15 décembre 2017 ; adoption de la motion amendée le 15 décembre 2017.

Motion 29 — M. Guitard. Débat sur la motion le 20 décembre 2017 ; adoption de la motion le 20 décembre 2017.

Motion 32 — M. Roussel. Débat sur la motion le 8 février 2018 ; adoption de la motion le 8 février 2018.

AFFAIRES ÉMANANT DE L'OPPOSITION

DEUXIÈME LECTURE DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC ÉMANANT DE L'OPPOSITION

10, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation*. M. Coon.

36, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*. M. Fitch.

Débats ajournés

40, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation*. M. Holder.

MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION

Motions pouvant faire l'objet d'un débat

Motion 3 — M. Northrup, appuyé par M. Jeff Carr, proposera, le jeudi 2 novembre 2017, la résolution suivante :

attendu que le secteur touristique du Nouveau-Brunswick constitue un élément important de notre tissu social ;

attendu que des centaines de milliers de touristes visitent chaque année notre province ;

attendu que les amateurs de camping représentent chaque année une part importante des touristes ;

attendu que certains amateurs de camping aiment voyager avec plusieurs véhicules et remorques afin d'avoir la plus riche expérience possible lorsqu'ils explorent les magnifiques régions de notre province ;

attendu que d'autres provinces du Canada permettent le remorquage de plus de deux véhicules sur leurs routes et chemins ;

attendu que le Nouveau-Brunswick ne permet pas actuellement la circulation d'un train de plus de deux véhicules, ce qui constitue un obstacle aux déplacements interprovinciaux ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement à modifier les lois et règlements pour permettre, sur les routes principales, la circulation de trains de deux véhicules ou plus à des fins récréatives

et que l'Assemblée exhorte le gouvernement à établir une limite de longueur ainsi que toute autre mesure de sécurité pour assurer la sécurité de tous les gens qui circulent sur les routes.

Motion 5 — M. Wetmore, appuyé par M. Oliver, proposera, le jeudi 2 novembre 2017, la résolution suivante :

attendu que l'Association des optométristes du Nouveau-Brunswick a indiqué que, selon les recherches, 80 % de l'apprentissage chez les enfants est visuel ;

attendu que l'Association des optométristes du Nouveau-Brunswick a en outre indiqué que, selon les études menées, seulement 14 % des enfants au Canada qui intègrent le système scolaire au primaire reçoivent des soins professionnels de la vue ;

attendu que l'Association canadienne des optométristes dit que, selon les études, plus un problème de la vue est diagnostiqué et traité de façon précoce, moins il influera défavorablement sur le développement de l'enfant ;

attendu que l'Association canadienne des optométristes indique aussi qu'un élément important du dépistage et du traitement précoces de problèmes oculovisuels consiste à faire subir à tous les enfants un examen de la vue professionnel avant qu'ils ne commencent à fréquenter l'école ;

attendu que, au Nouveau-Brunswick, le programme De beaux sourires et une bonne vision offre déjà des soins de la vue pour les enfants de familles à faible revenu ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement actuel à offrir gratuitement des examens de la vue professionnels à tous les enfants, avant qu'ils n'aient l'âge d'aller à l'école, et à rendre obligatoire pour eux un examen avant leur entrée à l'école élémentaire.

Motion 10 — M. Coon, appuyé par M. Holder, proposera, le jeudi 2 novembre 2017, la résolution suivante :

attendu que l'Assemblée législative est tenue de rendre des comptes aux gens du Nouveau-Brunswick ;
 attendu qu'il est important qu'un comité parlementaire ait le pouvoir d'interroger des témoins et de recevoir les conseils d'experts ;
 attendu que la Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation a recommandé que les comités des comptes publics aient le pouvoir de citer les témoins qui refusent de comparaître et d'ordonner la production de documents ;
 attendu que le comité des comptes publics de la Nouvelle-Écosse a le pouvoir de convoquer des personnes, d'exiger la production de documents et de dossiers et d'interroger des témoins sous serment ;
 attendu que les comités permanents du Parlement du Canada ont le pouvoir de convoquer des personnes et d'exiger la production de documents et de dossiers ;
 attendu que la Chambre peut autoriser un comité à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative autorise le Comité permanent des comptes publics, le Comité permanent des corporations de la Couronne, le Comité permanent de la politique économique et le Comité permanent de la politique sociale à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers.

Motion 12 — M. Coon, appuyé par M. K. MacDonald, proposera, le jeudi 9 novembre 2017, la résolution suivante :

attendu que l'alcool est la principale cause de blessures et de décès au Canada ;
 attendu qu'une enquête réalisée en 2012 par Statistique Canada révélait que 20 % des gens du Nouveau-Brunswick avaient déclaré faire une consommation abusive ;
 attendu qu'une consommation excessive entraîne de multiples risques connus pour la santé, dont le cancer et les maladies cardiovasculaires ;
 attendu que l'augmentation du nombre de magasins de franchise et l'introduction du vin dans les épiceries ont facilité l'accès à l'alcool et lui ont donné une visibilité accrue ;
 attendu qu'il a été mis en évidence qu'il découle d'un accès et d'une visibilité accrues de l'alcool une hausse des taux de consommation ;
 attendu que, parallèlement à l'accroissement de l'accès, il n'y a eu de la part d'Alcool NB ni surveillance de l'évolution de ses effets ni mise en place de campagnes de sensibilisation du public ;
 attendu que la stratégie de lutte contre le tabagisme du Nouveau-Brunswick a permis de réduire la consommation du tabac ainsi que les taux de mortalité par cancer du poumon ;
 attendu qu'une stratégie globale visant à réduire la consommation d'alcool peut contribuer à en réduire les effets néfastes ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le Bureau du médecin-hygiéniste en chef à élaborer une stratégie globale visant à réduire la consommation d'alcool dans la province ainsi que les blessures et décès qui y sont liés.

Motion 22 — M. K. MacDonald, appuyé par M^{me} Shephard, proposera, le jeudi 7 décembre 2017, la résolution suivante :

attendu que, à tour de rôle, les gouvernements ont souligné l'importance pour les gens du Nouveau-Brunswick d'avoir accès à des services de garderie de qualité dans toutes les régions de notre province ;

attendu que l'accès à des services de garderie permet aux membres de familles monoparentales et biparentales de poursuivre les objectifs professionnels qu'ils se sont fixés ;
attendu que les réalités économiques de notre société moderne exigent souvent des deux parents qu'ils travaillent pour subvenir aux besoins du ménage ;
attendu que la population des garderies augmente, de sorte qu'elles doivent souvent être situées plus près des grands centres urbains afin d'accroître au maximum leur clientèle ;
attendu que l'accès à des services de garderie est tout aussi important dans les centres urbains que dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick, même si, souvent, les collectivités rurales ne sont pas assez peuplées pour que les garderies puissent y être viables sur le plan financier ;
attendu que le ministère de l'Éducation est déjà doté d'un système de transport qui dessert l'ensemble de la province de façon quotidienne, le matin et l'après-midi, les autobus n'étant toutefois pas autorisés à circuler à l'extérieur de leur zone de recrutement scolaire respective ;
qu'il soit à ces causes résolu que, dans la zone de recrutement d'une école élémentaire où il n'existe aucune infrastructure de garderie, une exemption soit accordée pour qu'un aller-retour quotidien totalisant au plus 10 km soit effectué afin de permettre le transport d'élèves en autobus, tant pour aller les chercher le matin que pour les déposer l'après-midi à une garderie située à l'extérieur de la zone de délimitation établie pour l'école élémentaire respective.

Motion 23 — M. K. MacDonald, appuyé par M^{me} Shephard, proposera, le jeudi 7 décembre 2017, la résolution suivante :

attendu que les pompiers fournissent un service précieux à la population du Nouveau-Brunswick ;
attendu que la province du Nouveau-Brunswick a reconnu que les affections cardiaques et certains cancers peuvent être liés aux interventions de lutte contre les incendies et qu'elle est devenue en 2009 la septième province du Canada à édicter une loi présomptive pour les pompiers professionnels ;
attendu que nous comptons maintenant au Canada quelque 500 pompières ;
attendu que la province du Manitoba a été la première province à édicter une loi présomptive pour les pompiers professionnels et qu'elle a maintenant choisi d'élargir sa couverture relative aux cancers présumés pour y inclure le cancer du sein ;
attendu que l'inclusion du cancer du sein dans la loi présomptive pour les pompiers professionnels a reçu l'appui de l'Association des chefs pompiers du Nouveau-Brunswick ;
qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative suive l'exemple du Manitoba en incluant le cancer du sein dans la couverture prévue par l'actuelle loi présomptive pour les pompiers professionnels de notre province.

Motion 30 — M. Fitch, appuyé par M^{me} Dubé, proposera, le jeudi 1^{er} février 2018, la résolution suivante :

attendu que, le 1^{er} décembre 2017, le président du Conseil du Trésor et député de Dieppe a saisi le Comité de la politique économique de la question du projet de loi 27 intitulé *Loi modifiant la Loi sur l'administration financière* ;
attendu que le président du Conseil du Trésor et député de Dieppe a présenté des renseignements indiquant que le Nouveau-Brunswick et la Saskatchewan sont des chefs de file au Canada pour ce qui est de mesures législatives du genre, même s'il n'a pas été possible de trouver de telles mesures législatives en Saskatchewan ;
attendu que les recherches exhaustives menées par le personnel de la bibliothèque de l'Assemblée législative de la Saskatchewan ainsi que par les services des finances et les

services des ressources humaines de la Saskatchewan n'ont pas permis de confirmer les renseignements fournis par le député de Dieppe ;
qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à déposer les mesures législatives de la Saskatchewan qui ont été mentionnées pour justifier le dépôt du projet de loi 27 intitulé *Loi modifiant la Loi sur l'administration financière*.

Motion 31 — M. Steeves, appuyé par M. Urquhart, proposera, le jeudi 8 février 2018, la résolution suivante :

attendu que les premiers intervenants travaillent avec acharnement pour veiller à la sécurité des gens du Nouveau-Brunswick et à la sécurité sur nos routes ;

attendu que les modifications apportées en janvier 2013 à la *Loi sur les véhicules à moteur* ont rendu obligatoire pour les gens du Nouveau-Brunswick de ralentir à l'approche de véhicules de secours et de se ranger de façon sécuritaire en bordure de la chaussée pour assurer la sécurité des travailleurs des services d'urgence circulant sur la route ;

attendu que l'association canadienne des automobilistes signale que, chaque année en Amérique du Nord, plus de 100 conducteurs de dépanneuse perdent la vie dans le cours de leur travail d'assistance routière aux véhicules de secours ;

attendu que le gendarme de 35 ans Francis Deschênes, de la GRC en Nouvelle-Écosse, a perdu la vie le 12 septembre 2017 près de Memramcook alors qu'il prêtait assistance à un automobiliste victime d'une crevaison, ce qui met tragiquement en relief le besoin de sensibiliser davantage le public à l'obligation de ralentir puis de s'arrêter, laquelle est prescrite par la loi ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à ajouter le mot « dépanneuse » à la liste des véhicules de secours définis dans la loi établissant l'obligation de ralentir puis de s'arrêter

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à affecter des fonds à une campagne de sensibilisation sur la sécurité publique, comprenant des panneaux d'affichage, pour veiller à ce que les gens du Nouveau-Brunswick soient informés et qu'ils participent à l'effort visant à assurer la sécurité des premiers intervenants sur nos routes.

Motions portant dépôt de documents

Motion 16 — M. Flemming, c.r., appuyé par M. Savoie, proposera, le jeudi 16 novembre 2017, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre toute lettre écrite au député de Campbellton-Dalhousie à propos de sa récusation ou de sa destitution des fonctions qu'il exerçait à titre de ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail et de la réaffectation totale ou partielle de celles-ci, notamment des copies des lettres envoyées à Judy Wagner, à Jean-Marc Dupuis et au ministre des Transports et de l'Infrastructure, quel que ce soit le support, y compris la date à laquelle les lettres ont été écrites, envoyées et reçues par les parties concernées.

[Documents demandés déposés le 1^{er} décembre 2017]

Motion 26 — M. Flemming, c.r., appuyé par M. Savoie, proposera, le jeudi 21 décembre 2017, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre toute correspondance envoyée, quel que soit le moyen, à l'ancien député de Campbellton-Dalhousie à propos de sa récusation ou de sa destitution des

fonctions qu'il exerçait à titre de ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail et de la réaffectation totale ou partielle de celles-ci, notamment des copies de la correspondance envoyées à Judy Wagner et à Jean-Marc Dupuis, quel que soit le support, ainsi que les registres de correspondance indiquant les dates d'envoi et de réception.

Motions réglées

Motion 1 — M. Wetmore. Débat sur la motion le 2 novembre 2017 ; adoption de la motion amendée le 2 novembre 2017.

Motion 2 — M. K. MacDonald. Débat sur la motion le 9 novembre 2017 ; adoption de la motion amendée le 9 novembre 2017.

Motion 4 — M. Urquhart. Débat sur la motion le 9 novembre 2017 ; adoption de la motion le 9 novembre 2017.

Motion 6 — M. Jeff Carr. Débat sur la motion le 16 novembre 2017 ; adoption de la motion amendée le 16 novembre 2017.

Motion 11 — M. Coon. Débat sur la motion le 14 décembre 2017 ; adoption de la motion amendée le 14 décembre 2017.

Motion 17 — M. Steeves. Débat sur la motion le 16 novembre 2017 ; adoption de la motion amendée le 16 novembre 2017.

Motion 18 — M. Jeff Carr. Débat sur la motion le 7 décembre 2017 ; adoption de la motion amendée le 7 décembre 2017.

Motion 20 — M. Steeves. Débat sur la motion le 14 décembre 2017 ; adoption de la motion amendée le 14 décembre 2017.

Motion 21 — M. K. MacDonald. Débat sur la motion le 8 février 2018 ; rejet de la motion le 8 février 2018.

Motion 25 — M. Higgs. Débat sur la motion le 14 décembre 2017 ; rejet de la motion le 14 décembre 2017.

PÉTITIONS

- | | |
|---|---|
| 1, M. Oliver — présentée le 27 octobre 2017. | (Réponse, le 10 novembre 2017) |
| 2, M. Holder — présentée le 27 octobre 2017. | (Réponse, le 10 novembre 2017) |
| 3, M ^{me} Shephard — présentée le 27 octobre 2017. | (Réponse, le 10 novembre 2017) |
| 4, M. Fairgrieve — présentée le 31 octobre 2017. | (Réponse, le 15 novembre 2017) |
| 5, M ^{me} Shephard — présentée le 1 ^{er} novembre 2017. | (Réponse, le 10 novembre 2017) |
| 6, M. Coon — présentée le 2 novembre 2017. | (Réponse, le 3 janvier 2018) |
| 7, M ^{me} Shephard — présentée le 7 novembre 2017. | (Réponse, le 21 novembre 2017) |
| 8, M. Coon — présentée le 7 novembre 2017. | (Réponse, le 1 ^{er} décembre 2017) |
| 9, M. B. Macdonald — présentée le 15 décembre 2017. | (Réponse, le 30 janvier 2018) |
| 10, M. Coon — présentée le 20 décembre 2017. | (Réponse, le 23 janvier 2018) |
| 11, M. Coon — présentée le 31 janvier 2018. | (Réponse, le 27 février 2018) |
| 12, M. Fairgrieve — présentée le 7 février 2018. | |
| 13, M. Fairgrieve — présentée le 8 février 2018. | |
| 14, M. Coon — présentée le 8 février 2018. | |
| 15, M. Coon — présentée le 13 mars 2018. | |

RAPPORTS DE COMITÉS

Comité permanent de modification des lois

— premier rapport déposé le 5 décembre 2017.

Comité permanent de la politique économique

- premier rapport déposé le 10 novembre 2017.
- deuxième rapport déposé le 15 novembre 2017.
- troisième rapport déposé le 5 décembre 2017.
- quatrième rapport déposé le 7 décembre 2017.
- cinquième rapport déposé le 15 décembre 2017.
- sixième rapport déposé le 20 décembre 2017.
- septième rapport déposé le 20 décembre 2017.
- huitième rapport déposé le 31 janvier 2018.
- neuvième rapport déposé le 13 mars 2018.

Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée

— premier rapport déposé le 5 décembre 2017.

Comité permanent des comptes publics

— premier rapport déposé le 17 novembre 2017.

QUESTIONS ÉCRITES (Voir annexe A)

Donald J. Forestell,
greffier de l'Assemblée législative

ANNEXE A**QUESTIONS ÉCRITES****Question 1 de M. Higgs**

À : L'hon. M. Gallant,
premier ministre du Nouveau-Brunswick

Le premier ministre fera-t-il part à la Chambre des conséquences prévues de la taxe sur le carbone pour les gens du Nouveau-Brunswick et l'économie?

Question 2 de M. Higgs

À : L'hon. M. Gallant,
premier ministre du Nouveau-Brunswick

Le premier ministre fera-t-il part à la Chambre des études sur les retombées économiques du cannabis pour le Nouveau-Brunswick?

Question 3 de M. Higgs

À : L'hon. M. Gallant,
premier ministre du Nouveau-Brunswick

Quelles autres provinces ont investi dans les producteurs de cannabis au Canada, et combien ont-elles investi?

Question 4 de M. Higgs

À : L'hon. M. Gallant,
premier ministre du Nouveau-Brunswick

Le premier ministre sait-il pourquoi la D^{re} Cleary a été congédiée, et fera-t-il part à l'Assemblée législative de tous les renseignements disponibles? Approuve-t-il le congédiement?

Question 5 de M. Higgs

À : L'hon. M. Gallant,
premier ministre du Nouveau-Brunswick

Le premier ministre confirmera-t-il les chiffres de Statistique Canada qui indiquent une croissance nulle de l'emploi et une diminution de la population active depuis son entrée en fonction?

Question 6 de M. Higgs

À : L'hon. M. Gallant,
premier ministre du Nouveau-Brunswick

Le Comité des corporations de la Couronne a appris que Travail sécuritaire NB a été incité à précipiter son annonce concernant la hausse des cotisations et d'en faire l'annonce avant la fin des études à cet égard. La directive de précipiter l'annonce concernant la hausse des cotisations est-elle venue du Cabinet du premier ministre?

Question 7 de M. Higgs

À : L'hon. M. Gallant,
premier ministre du Nouveau-Brunswick

Sears a-t-il reçu des fonds publics, que ce soit d'ONB, d'un autre ministère ou d'un programme du gouvernement du Nouveau-Brunswick?